|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | TAXUD.B.1 |
| Numéro de poste Sysper: | 359626 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Diego PAPALDO  3 trimestre 202  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de la Direction générale Fiscalité et Union douanière (DG TAXUD) est de soutenir une reprise économique rapide et la transition vers une économie plus verte, numérisée et plus équitable dans l'UE. Nous veillons à ce que la fiscalité et les douanes répondent aux priorités de l'UE et fournissent les revenus nécessaires pour financer les investissements et la croissance européens. La DG TAXUD agit par les initiatives et programmes politiques.

Au sein de la direction B, chargée de la livraison numérique de toutes les politiques douanières et fiscales, la mission de l'unité B1 est d'assurer la gestion de projet des activités douanières en relation avec le Code des Douanes de l'Union et la douane électronique, y compris la création et la maintenance de Business Modèles de processus et spécifications commerciales ou fonctionnelles ainsi que pour assurer le fonctionnement du Système européen d'information douanier et suivre ses résultats.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat retenu contribuera à de nouvelles initiatives et projets douaniers et fournira une analyse en termes d’impact sur des processus douaniers existants, les exigences en matière de données et les systèmes informatiques, en particulier dans les domaines suivants:

- Processus d’entrée et de sortie et nouveaux projets dans ce domaine

- Autres domaines douaniers nécessitant une mise en œuvre informatique aux moyens de systèmes Européens. visant à protéger l’Unionen contrôlant l’entrée et la sortie de marchandises et à assurer un environnement sûr et sécurisé pour tous les citoyens de l’Union.Àcette fin, il/elle apportera son soutien à la mise en œuvre, la coordination, la formation ainsi que la communication du

- Import Control System (ICS2) et toutes évolutions futures du système.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Avec un profil combiné en tant que responsable de la politique douanière, chef de projet et business analyst, il/elle explorera les nouveaux dossiers douaniers sous tous les angles possibles et avec une vision globale, contribuera et accompagnera le processus de changement et de transition dans les domaines spécifiques du Code des Douanes de l’Union (CDU) (UnionCustoms Code (UCC))conformément aux vues politiques ainsi qu’aux plans de projets pour la mise en œuvre informatique, en particulier:

• Traduire les exigences légales définies dans la législation douanière ou autre législation sous-jacente en exigences commerciales et fonctionnelles pour la mise en œuvre informatique

• Initier le projet, définir le business case, les besoins en ressources, planification et méthode de mise en œuvre

• Analyser et évaluer les nouvelles procédures, les méthodes de travail et les processus opérationnels dans le domaine des douanes; assurer la prise en compte et l’alignement conformément avec les implémentations établies.

• Créer et maintenir des business modèles ainsi que la documentation de projet

• Gestion de projets

• Fournir un soutien à la mise en œuvre tout au long du cycle de vie du projet, allant des documents d’orientation, de la stratégie de transition, la définition et le suivi du déploiement au sein desÉtats Membres, des activités de coordination transeuropéenne, support aux activités de de test des systèmes, à la stratégie de campagne de formation et de communication.

• Activités de collaboration avec les États Membres

• Sous la supervision d’un fonctionnaire AD, consultation des parties prenantes telles que d’autres unités (unités légales et unités informatiques), des Directions Générales, États Membres et représentants commerciaux afin de définir et de convenir de processus communs et de détails concernant les fonctions, les données et les règles pour les futurs systèmes informatiquesdu CDU

• Fournir une expertise et des conseils dans les dossiers douaniers ainsi que les projets informatiques douaniers.L’unité applique une approche souple en ce qui concerne l’organisation du travail, dans les limites imposées par le travail. Le travail au sein de l’unité repose sur le travail d’équipe et la coopération. Le candidat retenu peut également être appelé à contribuer à l’activité d’autres secteurs au sein de l’unité et de la direction ainsi que des équipes de projets horizontales.Le poste implique potentiellement de travailler avec des DG et des services tels que DG TRADE, DG MOVE, DG Informatiques(DIGIT), DG HOME, Eurostat, etc.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)